

KERNILIS



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES VENDREDI 27 MARS 2026

MEMENTO

PERMANENCE DES ELUS : le samedi de 10h00 à 12h00.

MAIRIE : *lundi, jeudi et vendredi* : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, *mardi* : 8h30 / 12h30 - Fermée l'après-midi, *mercredi* : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, *samedi* : 10h00 / 12h00. Tél. : 02.98.25.52.43. Site internet : <https://mairie-kernilis.bzh/>. **ASTREINTE** : 06.85.03.56.99.

AGENCE POSTALE : *lundi, mardi, jeudi et vendredi* : 9h30 / 11h00 et 13h30 / 16h00, *samedi* : 10h00 / 11h45 (les 1^{er} et 3^{èmes} samedis du mois). Tél. : 02.29.61.43.93.

MEDECIN : En cas d'urgence, faire le 15.

INFIRMIERE : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20. **PHARMACIE** : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.

CABINET DE KINESITHERAPIE : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.

TAXI : « AT TAXI », KERNILIS. Tél. : 06.45.74.92.24. « TAXI FLY ». Tél. : 06.58.12.19.82.

PRESSE : *Correspondant Ouest France* : M. PAILLER Jean-Paul au 06.80.62.03.34 ou mail : jeanpaul.pailler@orange.fr. *Correspondante le Télégramme* : Mme DELATTRE Isabelle au 06.83.40.59.75 ou mail : idelattre.telegramme@gmail.com

ADMR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H, 5, Place Alain Poher – 29260 PLOUDANIEL – 02.29.62.61.69.

AMADEUS AIDE ET SOINS Tél : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.

LES « AMITIES D'ARMOR » vous propose un portage de repas à domicile. Pour tout contact : 02 98 89 51 11.

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE : Renseignement et prise de RDV, du lundi au jeudi 9h-12h, au 02 98 21 02 02.

REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : Contact : Isabelle LE BORGNE : 06 47 82 78 48 - repamdeslegendes@gmail.com.

COMMUNE

PERMANENCES DES ÉLUS

Samedi 28 mars : Caroline COSSET, Yvonne LE ROUX.

Samedi 4 avril : Sandra ROUDAUT, Christian CORTES.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jusqu'à fin juin, la bibliothèque sera ouverte :

- Les mercredis de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- Les samedis de 10h30 à 12h00.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

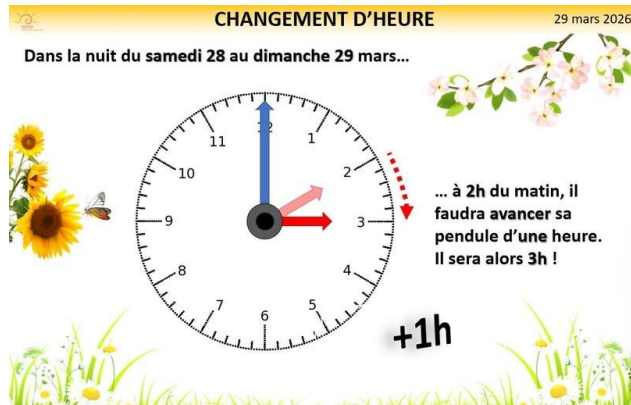
- **Syndicat des Eaux du Bas Léon**, pour le remplacement des bardages et toitures + surélévation sur un bâtiment existant de 24,16 m², Kerlouron Bihan : accord.

ÉCOLE DU VIEUX PUIS

Les inscriptions pour l'année 2026/2027 sont d'ores et déjà ouvertes. Les parents peuvent prendre contact avec Clémence BEILLEAU, la directrice, au 02 98 25 53 28 ou ec.0291049H@ac-rennes.fr. Une visite individuelle de l'école sera proposée sur rendez-vous.

AVIS AUX ANCIENS ÉLÈVES

Une réunion est prévue le **mardi 31 mars à 20h15** à la salle multifonctions, pour les anciens élèves (de 12 à 99 ans) de l'école Sainte-Anne. Renseignements : 07 67 41 32 84.



COMMUNE DE KERNILIS - EXTRAIT ARRÊTÉ MUNICIPAL N°18/2026

Portant réglementation à la circulation et au stationnement à l'occasion de la course pédestre « HERMINE TRAIL 2026 »

Le Maire de la Commune de KERNILIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment son article 225 ;

Vu le Décret 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière ;

Vu la demande d'autorisation de déroulement de l'épreuve pédestre « Hermine Trail 2026 » le **samedi 28 mars 2026** présentée par M. FAVÉ Patrick, agissant pour l'association Hermine Sports Nature en date du 8 janvier 2026 ;

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation dans l'intérêt de la sécurité générale et pour le bon déroulement de cette épreuve sportive,

ARRÊTÉ

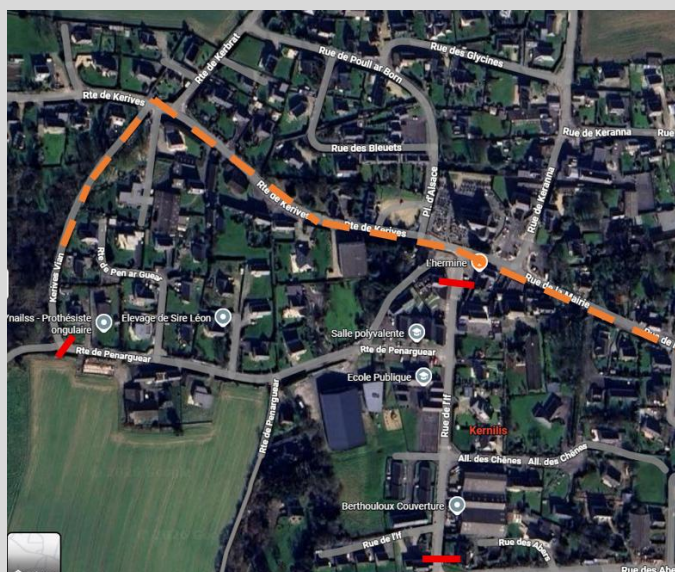
Article 1 : Le **samedi 28 mars 2026, à partir de 12h00 et jusqu'à la fin de l'épreuve**, les prescriptions suivantes s'appliquent :
Les véhicules qui circuleront sur les chemins d'exploitations et les rues nommés ci-dessous devront céder la priorité aux coureurs et aux marcheurs :

Route de Kerbrat – Pellan - Chemin d'exploitation n° 48 - Kerlouron + traversée RD28 - Rue des Abers traversée RD28 - Route de Pen ar Guear - Kerives Bihan - Rue de la mairie - Route de la vallée + traversée RD28 - Carman Coz - Moulin neuf - Rue de l'If - Rue de l'école.

Article 2 : Le passage et le stationnement par la rue de l'If, la rue de l'école et par la route de Pen ar Guear seront temporairement interdits de 12h00 jusqu'à la fin de l'épreuve.

Le régime d'usage exclusif temporaire de la chaussée autorise les signaleurs à interdire momentanément la circulation aux usagers de la **route lors du passage de la course.**

Article 3 : Les usagers devront prendre la déviation qui sera mise en place par la **rue de la mairie, Kerives puis Kerives Vian.**
Voir plan ci-dessous. Le plan est consultable en mairie.



COMMUNE DE KERNILIS - EXTRAIT ARRÊTÉ MUNICIPAL N°06/2026

Portant réglementation à la circulation à l'occasion de la course pédestre « TRAIL DE L'ABER WRAC'H »

Le Maire de la Commune de KERNILIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment son article 225 ;

Vu le Décret 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière ;

Vu la demande d'autorisation de déroulement de l'épreuve pédestre « Trail de l'Aber Wrac'h » le **dimanche 29 mars 2026** présentée par M. LE GALL Claude, agissant pour l'association Breizh Sport Aventure et la Préfecture de Brest en date du 19 janvier 2026 ;

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation dans l'intérêt de la sécurité générale et pour le bon déroulement de cette épreuve sportive,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le **dimanche 29 mars 2026, à partir de 8h45 et jusqu'à la fin de l'épreuve**, les prescriptions suivantes s'appliquent :
Les véhicules qui circuleront sur la rue nommée ci-dessous devront céder la priorité aux coureurs et aux marcheurs :

• **Chemin d'exploitation n°48 entre l'usine d'eau et la D28**

Article 2 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies empruntées par la course.

COMMUNE DE KERNILIS - EXTRAIT ARRÊTÉ MUNICIPAL N°16/2026
Portant réglementation à la circulation à l'occasion de la course cycliste
« TOUR DU PAYS DE LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES »

Le Maire de la Commune de KERNILIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R610-5 du Code Pénal ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R110-1 et suivants, R411.5, R411.8 et R411.25 à R411.28 et R417-10 ;

Vu le Décret 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière ;

Vu la Loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la voirie routière ;

Vu la demande du 18 mars 2026 par laquelle l'association LES AMIS DU VÉLO DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA CÔTE DES LÉGENDES sollicite d'organiser l'évènement « Le Tour du Pays de Lesneven Côte des Légendes » ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité de modifier provisoirement l'ordre des priorités prévu par le Code de la route au moment du passage de la course pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route,

ARRÊTE

Article 1 : le samedi 4 avril 2026 de 15h00 à 17h30 (1^{ère} étape) : l'association « Les Amis du Vélo » est autorisée à utiliser les routes communales de façon exclusive et temporaire.

Sur l'itinéraire de la manifestation sportive, les usagers sont tenus de céder le passage à la course pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route. Le régime d'usage exclusif temporaire de la chaussée autorise les signaleurs à interdire momentanément la circulation aux usagers de la route lors du passage de la course. Les usagers de la route ne peuvent reprendre leur marche qu'après accord des signaleurs ou après passage du véhicule informant de la fin de la manifestation.

↳ Le circuit de la course préalablement défini comprend : en provenance de Loc-Brévalaire depuis la route du Moulin du Vern direction Kerhals, rue des Moulins puis rue des Abers sur la D28, rue de la Mairie, route de Kerives, Pellan direction Lannebeur, Kerfaven direction Le Diouris sur la D28, Baniguel, Kerlouron, passage sur la D28 jusqu'à rue des Abers puis rue de l'If.

L'arrivée de la course se situe entre la mairie et la salle polyvalente rue de l'If. Le circuit final bénéficie également de l'usage exclusif temporaire de la chaussée rue de l'If. L'accès aux rues suivantes : allée des chênes, rue de l'école, route de Pen ar Guear, rue de l'If, ne sera pas possible le temps de la course. Les usagers de la route ne peuvent reprendre leur marche qu'après accord des signaleurs ou après le passage du véhicule informant de la fin de la manifestation.

Déviation conseillée : Route de Pen ar Guear, Kerives Bihan, direction route de Kerbrat, rue des Lilas.

Le dimanche 5 avril 2026 de 15h00 à 15h40 (2^{ème} étape) :

↳ Le circuit de la course préalablement défini comprend : Depuis la commune de Guissény depuis Kergoniou direction Mescouechou par la D32, suivre Treverroc, Keruzoc puis en direction de rue du Stade, rue de la Mairie, rue de l'If, rue des Abers sur la D28 direction Lesneven.

Article 2 : Pendant la durée de la course, la circulation sera interdite. Cette course bénéficie de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

27^{ème} ÉDITION DU TOUR DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA CÔTE DES LÉGENDES

Samedi 4 avril			Dimanche 5 avril		
43 km/h	45 km/h		43 km/h	45 km/h	
15h33	15h27	A gauche rue des Abers, entrée Kernilis D28	15h21	15h17	Mescouechou, à gauche vers Kernilis
15h33	15h28	A droite rue de la Mairie	15h23	15h19	Avant le stade, tout droit
15h34	15h28	Entrée circuit face à l'église route de Kerives	15h24	15h20	Rond-point rue du Stade, à droite bourg
15h40	15h34	A gauche au Diouris sur D28 puis gauche Kerlouron	15h24	15h20	A l'église et à gauche rue de l'If
15h41	15h35	Devant station d'eau Suez	15h24	15h21	A gauche D28, rue des Abers direction Lesneven
15h42	15h36	A gauche D28	15h25	15h21	Souvenir Jean-Yves FICHOUX
15h44	15h38	1 ^{er} passage compte tour à 7	15h26	15h22	Rond-point le Mestre - Tout droit
15h54	15h47	2 ^{ème} passage compte tour à 6	15h27	15h23	Intersection Boteden - Tout droit
16h04	15h57	3 ^{ème} passage compte tour à 5			
16h14	16h07	4 ^{ème} passage compte tour à 4			
16h24	16h17	5 ^{ème} passage compte tour à 3 Souvenir J.Y.F			
16h35	16h26	6 ^{ème} passage compte tour à 2			
16h45	16h36	7 ^{ème} passage compte tour à 1			
16h55	16h46	8 ^{ème} passage Arrivée			

INFORMATION ROUTIÈRE

○ **SAMEDI 4 AVRIL** : ARRIVÉE DE LA 1^{ÈRE} ÉTAPE

En raison de l'arrivée de la première étape du TPLCL vers 15h50 à KERNILIS, la circulation sur le circuit sera fermée de **15h30 à 17h30** à partir de la route de Kerives vers Pellan, puis Lannebeur (Grouanec), le Diouris vers l'usine d'eau SUEZ pour reprendre la D28 jusqu'à l'arrivée rue de l'If. Le circuit sera interdit à toute la circulation dans les deux sens, sauf pour les véhicules de secours, de police ou de service d'incendie.

⇒ **Nous vous invitons à prendre vos précautions de façon à ne pas être bloqués durant ce créneau horaire. Merci de faire attention à ne pas laisser vos animaux domestiques sur la voie publique.**

○ **DIMANCHE 5 AVRIL** : PASSAGE DE LA 2^{ÈME} ÉTAPE

En raison du passage de la 27^{ème} édition du TPLCL venant de Guissény, vers 15h15 jusqu'à 15h30 la circulation sera perturbée le temps du passage des cyclistes pour les rues suivantes : Mescouechou, Keruzoc, rue du Stade, rue de la Mairie, rue de l'If, rue des Abers vers Boteden sur la D28 direction Lesneven.

⇒ **Nous vous invitons à prendre vos précautions durant ce créneau horaire de passage de la course et de faire attention à ne pas laisser vos animaux domestiques sur la voie publique.**



ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

CLUB DE L'IF

GRANDE JOURNÉE ANNUELLE « GÉNÉRATIONS MOUVEMENT » : la journée cantonale du Secteur des Moulins se déroulera le **mercredi 22 avril à Kernilis**.

Programme de la journée :

- 10h30 : messe à l'église Ste Anne de Kernilis,
- 12h00 : apéritif et repas servis à la salle polyvalente de Kernilis,
- Après le repas : jeux de dominos, cartes, scrabble (apporter vos jeux) ou petite randonnée.

Les inscriptions et le règlement de 23,00 € par adhérent doivent se faire auprès du club. Inscriptions : **avant le 30 mars**, date limite le **8 avril**. Contact : Jo LANDURÉ 06 74 58 86 11. Françoise LEFOULLI : 06 85 47 10 24.

HERMINE KERNILISIENNE



SAMEDI 28 MARS :

U6-U7 : 10h30 : entraînement.

U8-U9 : 10h00 : plateau à BOURG-BLANC.

DIMANCHE 29 MARS :

SENIORS A : 15h30 : match de championnat à SAINT-DIVY contre SAINT-DIVY A.

SENIORS B : 13h30 : match de championnat à GOUESNOU contre GOUESNOU D.

INFORMATIONS PAROISSIALES

- **Samedi 28 mars** : messe à Lesneven à 18h00.
- **Dimanche 29 mars** : messe à Lanarvily et Saint-Frégant à 9h30 et au Folgoët à 11h00.



SAMEDI 11 AVRIL 2026

10€ ADULTE
5€ ENFANT (-12 ans)

Régalez-vous sans cuisiner!
Commandez votre **repas** gourmand à emporter

Menu
Suprême de volaille
sauce crème / champignons / oignons
(possibilité sans oignons : prévenir à la commande)
Pommes de terre grenailles
Tarte aux pommes

Retrait : stade de foot
Entre 18h30 et 21h
Plats fournis

RÉSERVATION AVANT
LUNDI 6 AVRIL

RÉSERVEZ MAINTENANT
Caroline : 06 03 06 08 55